

POIDS ET USAGES DU PASSE DANS LES RELATIONS FRANCO-ALGERIENNES

PAR

VALÉRIE-BARBARA ROSOUX (*)

*« Quand la mémoire donne sa chance à l'imagination,
la réflexion exorcise les ombres et la rencontre alors peut
devenir un rendez-vous de l'histoire. »*

Houari BOUMEDIENE (1)

Le 14 juin 2000, le Président de la République algérienne, Abdelaziz Bouteflika, s'adresse aux élus français du haut de la tribune de l'Assemblée nationale. Il plaide pour une « *coopération purgée des relents empoisonnés du passé* » (2). Cinq ans plus tôt, le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, affirme que « *le passé franco-algérien pèse sur notre relation actuelle car ce passé n'a jamais été vraiment soldé, ni d'un côté, ni de l'autre de la Méditerranée* » (3). Comme le soulignent ces paroles, le passé constitue une donnée qui pèse lourdement sur les acteurs de politique étrangère, que ce soit à Paris ou à Alger.

L'objectif de cet article n'est pas de réduire l'ensemble des relations franco-algériennes aux rapports d'un ex-colonisé, encore tout imbu de sa guerre d'indépendance, et d'un ex-colonisateur toujours embarrassé de son passé. Il est de montrer que la gestion et la représentation du passé constituent un paramètre essentiel à prendre en considération dans l'étude de la politique étrangère. La question qui sert ici de fil conducteur concerne la transformation à long terme de la relation entre anciens belligérants. Elle peut être résumée comme suit : quel regard les protagonistes français et algériens peuvent-ils poser sur leur passé conflictuel afin de favoriser la normalisation de leurs relations ?

Poser cette question suppose que l'on puisse établir que la mémoire n'est pas seulement une contrainte pour les acteurs de politique étrangère. Mais qu'elle constitue également un instrument dont ils peuvent se servir. Pour ce faire, il est utile de structurer la réflexion autour de deux axes. Le pre-

(*) Chargée de recherches FNRS-UCL.

Cet article a été rédigé alors que l'auteur était chercheur invité au Celat (Université Laval, Canada). Il remercie Bogumil Jewsiewicki, Claude Roosens et Amine Aït-Chaalal pour leurs précieuses remarques.

(1) Le 10 avril 1975, in *Discours du président Boumediene*, VI, Ministère de l'Information et de la Communication, Alger, 1976, p. 85.

(2) *El Moudjahid*, 15 juin 2000.

(3) Le 30 janvier 1995, *La politique étrangère de la France*, <http://www.france.diplomatie.fr>.

mier concerne les mécanismes généraux de l'utilisation du passé dans le cadre des relations internationales. Le second porte sur un essai de classification susceptible d'être appliqué au cas franco-algérien.

MÉCANISMES DE L'UTILISATION POLITIQUE DU PASSÉ

Précisons d'emblée que la prise en compte du rôle de la mémoire dans les relations internationales implique une perspective épistémologique précise. S'interroger sur les traces du passé dans la politique étrangère suppose que l'on prenne en considération la manière dont les acteurs mettent en scène le passé. Or ces mises en scène ne sont jamais des descriptions rationnelles, complètes et scientifiques, mais des représentations particulières. Cette perspective signifie que l'analyse ne peut restreindre son exploration au seul domaine de la pensée organisée, rationnellement construite et logiquement conduite : elle doit compléter le modèle de la décision rationnelle par la prise en compte des perceptions et des interprétations des acteurs (4).

Pour cerner la portée de l'utilisation du passé dans le cadre de la politique étrangère, il convient de mettre l'accent sur la tension qui s'établit entre, d'une part, le choix du passé et, d'autre part, le poids du passé (5). La première perspective (le choix du passé) montre que toute politique étrangère détermine une certaine vision du passé, une certaine interprétation de l'histoire. On peut parler à cet égard de reconstruction du passé. La seconde perspective (le poids du passé) rappelle que toute politique étrangère est à son tour façonnée par le passé. Il n'est plus question d'un acteur qui choisit d'évoquer tel ou tel événement du passé, mais d'un acteur qui subit le poids du passé. Il ne s'agit plus de la reconstruction du passé, mais de ses empreintes.

Le choix du passé dans la politique étrangère

Tous les systèmes de mémoire, naturels ou artificiels, impliquent trois étapes : le processus d'encodage de l'information, le stockage qui permet de conserver cette information et de prévenir son oubli, et la récupération, nécessaire pour pouvoir accéder et faire resurgir l'information stockée. Mais à la différence des mémoires artificielles, la mémoire humaine ne se réfère pas au passé de manière neutre et objective.

(4) Voir Marie-Claude SMOUTS (dir.), *Les Nouvelles Relations internationales, Pratiques et théories*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1998, pp. 88-91.

(5) Distinction soulignée par Marie-Claire LAVABRE, *Le Fil rouge, Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994, p. 31.

Nature de la mémoire officielle

Ce ne sont pas les choses elles-mêmes qui entrent dans la mémoire mais leurs représentations. La mémoire ne peut être le reflet exact et parfait du passé. Elle n'en est que la trace. C'est dans ce sens que saint Augustin définit la mémoire comme le « présent du passé » (6). Force est de constater que les souvenirs ne sont pas littéralement conservés, mais plutôt reconstruits, remaniés en fonction des circonstances.

En effet, aucune mémoire ne retient l'ensemble des faits révolus. Celle des nations comme celle des individus sélectionne toujours certains éléments au détriment d'autres. La manière dont Charles de Gaulle évoque le passé au lendemain de la guerre d'Algérie est particulièrement significative à cet égard. Le Président français omet systématiquement de ses discours les signes qui peuvent rappeler les divisions internes, qu'il s'agisse de l'Occupation ou de la décolonisation, préférant s'en tenir à ce qui constitue « *un rappel profitable pour l'esprit public* » (7). Une telle représentation requiert autant d'évocations que d'occultations et de silences.

Le jeu d'ombres et de lumières mis en place par le mythe unanimiste en Algérie, après la guerre d'indépendance, relève du même processus. Quand les dirigeants algériens présentent l'histoire d'un peuple uni et soudé derrière le Front de libération nationale (FLN) contre la colonisation, ils font fi des particularismes régionaux (comme la question berbère) et des terribles combats qui divisent les Algériens (que l'on songe aux affrontements entre le FLN et les messalistes ou au sort réservé aux harkis) (8). Toute trace de division est ici aussi omise des discours officiels.

Le caractère sélectif et fluctuant de la mémoire n'est pas un attribut négatif, mais fonctionnel – ou inhérent – de tout recours au passé. Il résulte du fait que la mémoire ne se réduit pas à une répétition ou à une conservation pure et simple du passé, mais qu'elle s'emploie constamment à réorganiser le passé. La mémoire officielle repose tout entière sur ce mécanisme d'ajustement du passé au présent. Bien que les éléments relatés soient souvent éloignés dans le temps, l'ensemble des évocations officielles du passé ne concernent en réalité que peu le passé : elles informent essentiellement sur le présent. C'est bien en fonction d'objectifs politiques présents que la mémoire officielle sélectionne les éléments historiques qu'elle juge pertinents. A cet égard, les tenants de la mémoire officielle voient davantage le passé comme un auxiliaire commode à leurs intentions, plutôt que comme un récit immuable.

(6) SAINT AUGUSTIN, *Les Confessions*, Paris, Garnier-Flammarion, 1964, p. 269.

(7) Voir Alain PEYREFITTE, *C'était de Gaulle*, Tome II, Paris, Fayard, 1997, p. 88.

(8) Voir Benjamin STORA, *Le Transfert d'une mémoire, De l'Algérie française au racisme anti-arabe*, Paris, La Découverte, 1999, pp. 115-121.

L'interprétation que la France donne du passé franco-allemand le montre à l'envi. Loin d'être constante, elle varie d'une période à l'autre. Entre la Première et la Seconde Guerre mondiale, Charles de Gaulle décrit à maintes reprises l'hostilité naturelle, l'incompatibilité ontologique et la méfiance quasi viscérale qui existent entre Français et Allemands (9). Quelques années plus tard, le même Charles de Gaulle souligne la complémentarité tout aussi naturelle des deux peuples et les affinités profondes qui les ont *toujours* attirés. N'est-ce pas parce que le rapprochement avec l'Allemagne apparaît comme une nécessité que les évocations du passé se modifient radicalement ?

L'interprétation officielle du passé est de fait largement déterminée par le contexte. Ce sont les circonstances – sur le plan interne et international – qui expliquent que les acteurs de politique étrangère transforment progressivement leur représentation du passé. Ce type de réinterprétation, de remaniement du passé n'est concevable que si l'on remet en question le préjugé tenace, selon lequel seul le futur serait ouvert et indéterminé, le passé étant fermé et déterminé. Le passé n'est en réalité jamais pleinement révolu. Bien sûr, les *faits* passés sont ineffaçables. Nul ne peut défaire ce qui a été fait ou faire que ce qui est advenu ne se soit pas produit. Mais le *sens* de ce qui est arrivé n'est jamais fixé une fois pour toutes. Sous cet angle, « *on ne sait jamais de quoi hier sera fait* » (10).

Ces considérations mettent en exergue le caractère ambivalent et téléologique de la mémoire. La référence au passé est rarement une fin en soi. Inspirée par un intérêt actuel, elle tend à une fin actuelle. Elle n'est par conséquent ni positive, ni négative en soi : elle est fonction de sa finalité. D'où l'intérêt de se pencher sur les différentes finalités qui peuvent être poursuivies par l'acteur de politique étrangère.

Fonctionnement de la mémoire officielle

Après avoir été opposés dans un conflit tel que la guerre d'Algérie, les Etats peuvent soit s'inscrire dans une dynamique de rapprochement, soit, inversement, dans une logique de distanciation. L'analyse de ces deux perspectives permet de cerner le fonctionnement de la mémoire officielle.

1) Les Etats soucieux d'un *rapprochement* peuvent recourir à trois mécanismes distincts concernant le passé.

Ils peuvent tenter d'apaiser les souvenirs liés à leur passé conflictuel, d'accentuer ceux qui concernent le passé harmonieux avec l'autre Etat et de reconnaître la mémoire officielle de l'ancien adversaire. Prenons quelques

(9) Voir Charles de GAULLE, *La Discorde chez l'ennemi*, Paris, Berger-Levrault, 1924, p. vii et, du même auteur, *Vers l'armée de métier*, Paris, Presses Pocket, 1944, pp. 22-23.

(10) Alain BROSSAT, *Le Stalinsisme, entre histoire et mémoire*, Paris, Editions de l'Aube, 1991, p. 107.

exemples issus de la politique étrangère de la France à l'égard de l'Algérie pour illustrer chacun de ces processus.

Au lendemain de la guerre d'Algérie, Charles de Gaulle déclare que la coopération est désormais « *la grande ambition de la France* » (11). Pour Paris, l'échec de cette coopération signifierait que toute l'affaire algérienne se solderait par une défaite totale. Son succès permettrait en revanche d'effacer l'impression défavorable laissée jusqu'ici par la politique algérienne de la France et de fournir un nouveau modèle pour les relations post-coloniales (12). La piste esquissée est clairement celle d'un rapprochement. Le passé conflictuel ne peut cependant pas être purement et simplement gommé : les blessures sont à vif, les victimes à peine enterrées. Mais si le passé ne peut être oublié, il est susceptible d'être apaisé. Tel semble l'objectif poursuivi par Charles de Gaulle lorsqu'il prend la parole au sujet de l'indépendance de l'Algérie. Le Général relativise effectivement les affrontements franco-algériens en soulignant avec force l'attrait qui n'a jamais cessé d'unir les deux peuples. Il affirme notamment qu'il existe entre eux « *non seulement de multiples liens tissés au long des cent trente-deux ans de leur existence commune, non seulement les souvenirs des grandes batailles, où les enfants de l'un et l'autre pays luttèrent côte à côte dans nos rangs pour la liberté du monde, mais encore une sorte d'attrait particulier et élémentaire* » (13). Le rappel des batailles menées côte à côte par les Français et les Algériens transcende délibérément les derniers combats, attentats et autres épreuves endurées depuis le déclenchement de l'insurrection algérienne.

Cette attitude n'est pas propre à l'homme du 18 juin. L'ensemble des représentants de la politique étrangère de la France s'efforcent d'atténuer les souvenirs liés au passé franco-algérien. En 1969, Maurice Schumann salue le courage de l'Algérie qu'il qualifie comme le « *partenaire le plus naturel et à tant d'égards le plus proche* » de la France (14). En 1973, Michel Jobert considère que les liens qui existent entre les deux États font que « *nous sommes d'instinct attentifs l'un à l'autre* » (15). En 1980, Jean François-Poncet insiste lui aussi sur la profondeur du lien qui unit les deux côtés de la Méditerranée. « *Dans le passé qui nous est commun, explique-t-il, dans ses déchirements mêmes, s'est forgé un lien vivant, étroit et exigeant qu'aucune épreuve n'a rompu* » (16). Un an plus tard, François Mitterrand souligne la pérennité des liens noués entre les deux nations baignées par la même mer, « *berceau commun de civilisation* » (17). En juin dernier, Jacques Chirac

(11) Voir Alfred GROSSER, *Affaires extérieures, La politique de la France, 1944-1984*, Paris, Flammarion, 1984, p. 172.

(12) Voir I. William ZARTMAN, « Les relations entre la France et l'Algérie », *Revue française de science politique*, n° 6, décembre 1964, pp. 1087-1118.

(13) Le 18 mars 1962, in Charles DE GAULLE, *Discours et messages, 1958-1962*, Paris, Plon, 1970, p. 392.

(14) Le 2 octobre 1969, *La Politique étrangère de la France*, 2^e semestre 1969, p. 93.

(15) Le 9 juillet 1973, *ibid.*, 2^e semestre 1973, p. 50.

(16) Le 18 janvier 1980, *ibid.*, 1^{er} trimestre 1980, pp. 37-39.

(17) Le 1^{er} décembre 1981, *ibid.*, décembre 1981, p. 41.

insiste sur la nécessité de « *privilégier ce qui unit* » les deux Etats, présentés comme des « *interlocuteurs naturels* » (18).

Comme on le voit, les tenants de la mémoire officielle ne manquent pas de compléter, voire de remplacer, leur discours obligé sur une histoire pour le moins contrastée, par des références aux manifestations les plus tangibles de leur attachement. Le passé dont il est ici question apparaît comme parfaitement ambivalent. Les déchirements et les combats ne sont pas minorés. Mais leur souvenir ne suffit pas à passer sous silence un héritage qui est présenté comme commun aux deux peuples, un héritage « *que l'histoire a fait et ne peut plus défaire* » (19). L'évocation d'échanges ancestraux entre les deux populations paraît préfigurer la coopération qu'il s'agit de mettre en œuvre aujourd'hui. Cet objectif est présenté comme relevant de la nature des choses. Comme Jacques Chirac le souligne, il ne fait que renouer « *ces liens du cœur qui ne se sont jamais vraiment défaits entre nos peuples* » (20).

Signalons enfin que différents gestes symboliques sont susceptibles de révéler une volonté de compréhension et de reconnaissance à l'égard du passé – glorieux et/ou douloureux – de l'autre peuple. L'objectif est ici de toucher les sentiments de la population jadis rivale. Dès 1960, Charles de Gaulle salue le courage déployé par les combattants du FLN (21). Lors de sa visite à Alger en 1981, François Mitterrand se recueille au Carré des Martyrs du cimetière d'Al Alia en hommage à la mémoire des héros qui symbolisent la nation algérienne. Deux ans plus tard, il évoque la « *noblesse* » et le « *grand passé* » « du peuple algérien » (22). Bref, chacun de ces gestes montre que l'objectif de rapprochement détermine dans une large mesure la lecture qui est faite du passé.

2) De tels mécanismes peuvent être décelés dans le chef des autorités algériennes.

Mais force est de constater que, jusqu'il y a peu et mises à part quelques rares périodes, la politique étrangère de l'Algérie pouvait difficilement être caractérisée par une dynamique de rapprochement. Elle s'inscrivait davantage dans une logique de *distanciation*. Une telle attitude n'est pas étonnante. Au sortir de la guerre, l'Algérie est un pays exsangue et bouleversé qui ne peut se permettre de faire fi de l'assistance de la France. Mais si l'Algérie se développe *avec* la France, elle le fait aussi *contre* elle (23). L'horizon vers lequel tendent les représentants algériens réside dans l'émancipation à l'égard de l'ancienne métropole. Soucieux de parvenir à des rapports « d'égal

(18) Le 14 juin 2000, *La Politique étrangère de la France*, <http://www.france.diplomatie.fr>.

(19) Le 18 janvier 1980, *op. cit.*

(20) Le 14 juin 2000, *La Politique étrangère de la France*, <http://www.france.diplomatie.fr>.

(21) *Le Monde*, 7 septembre 1960.

(22) Le 8 novembre 1983, *La Politique étrangère de la France*, novembre 1983, p. 31.

(23) Voir Nicole GRIMAUD, *La Politique extérieure de l'Algérie*, Paris, Karthala, 1984, p. 37.

à égal » avec la France, ils bannissent toute trace d'infériorité dans leurs relations avec un Etat systématiquement suspect de paternalisme.

Les mécanismes mémoriels mis en place dans une telle dynamique s'opposent assez radicalement à ceux qui sont dictés par une volonté de rapprochement. Plutôt que d'être placé sur les points de convergence, l'accent est mis sur le passé conflictuel et les épreuves endurées. Loin de constituer le gage ou la garantie d'une entente entre les Etats concernés, le passé surmonté par les deux peuples justifie la nécessaire autonomie de chacun d'entre eux. Enfin, peu de gestes symboliques manifestent la prise en compte du passé de l'autre peuple.

La politique mémorielle mise en place par les jeunes autorités algériennes illustre à satiété ces processus. L'existence d'un antagonisme fondamental est réactivé dès que survient la moindre tension. Il suffit qu'un désaccord surgisse entre Paris et Alger pour que les dangers de l'impérialisme soient à nouveau dénoncés avec force par le pouvoir algérien. Le but des références au passé n'est plus d'apaiser et de relativiser les différends qui surviennent entre les deux Etats. Il est de relancer l'élan révolutionnaire. N'est-ce pas en pleine crise des hydrocarbures que Houari Boumediene en appelle au « *serment de fidélité* » à l'héritage du 1^{er} novembre ? La maîtrise des ressources pétrolières du pays est présentée comme découlant directement de « *la logique historique de la Révolution* » (24). Les discours retraçant comme des litanies les injustices subies par le peuple algérien sont destinés à mettre définitivement fin à tout résidu d'exploitation. La France est ainsi systématiquement associée aux périodes les plus noires d'un passé colonial qui, loin de permettre le rapprochement des deux côtés de la Méditerranée, en justifie l'éloignement.

Si le passé conflictuel fait l'objet de nombreux commentaires, la plupart des références consensuelles sont quant à elles oblitérées. Alors que la « complémentarité naturelle » et « l'histoire commune » des deux peuples sont évoquées dans maints discours officiels français, les dirigeants algériens ne s'apaisent guère sur un éventuel héritage commun. Dans l'optique d'une prise de distance, l'objectif n'est pas d'élaborer une mémoire commune aux deux peuples. Il est, au contraire, de mettre en exergue une histoire propre, longtemps occultée. En témoigne notamment la dénonciation par le président Boumediène de tout qui continue à « falsifier » et à « dénaturer » l'histoire de son pays, celle-ci ayant déjà « *été suffisamment déformée par les colonialistes qui ont voulu faire de nous un peuple sans passé ni racines* » (25). L'urgence n'est pas de rechercher les éléments historiques communs aux deux nations, mais de souligner les racines d'un patrimoine propre, épuré de tout reliquat colonial.

(24) Le 19 février 1971, *Discours du président Boumediene*, III, *op. cit.*, p. 169.

(25) Le 11 novembre 1970, *ibid.*, p. 128.

Enfin, les discours officiels se portent exclusivement sur le passé national et ce, sous une forme généralement « martyrologique » (26). Qu'il s'agisse de la résistance de la citadelle de Constantine, du massacre de Sétif, ou des combats de la libération, les dirigeants algériens entretiennent le culte d'une mémoire victimaire. L'emphase avec laquelle les autorités algériennes soulignent l'action des révolutionnaires montre qu'il est malaisé de se recueillir sur les tombes de ses martyrs sans oublier ceux des autres. Leur regard ne se pose en somme que sur les épisodes douloureux, et souvent dénoncés comme injustes, de leur histoire.

Le poids du passé dans la politique étrangère

Il importe à présent de s'interroger sur l'efficacité de ces procédés, c'est-à-dire sur les limites de toute mémoire officielle. En effet, le passé ne se réduit pas à un réservoir d'instruments que l'on sélectionnerait au gré des intérêts et des objectifs. Si c'est souvent le cas dans le registre discursif, cette vision ne parvient pas à épuiser l'ensemble des fonctions du passé. Ce dernier peut également déterminer les représentations présentes (27).

L'influence du passé sur la politique étrangère peut se traduire par trois cas de figure. Elle apparaît tout d'abord quand des *événements* s'avèrent si prégnants qu'ils en viennent à façonner la perception de la réalité (28). Songeons par exemple à la réaction des autorités françaises lors du déclenchement de l'insurrection algérienne en 1954. Leur fermeté s'explique en partie par l'expérience que les Français viennent de connaître en Indochine. Comment nier que la chute de Diên Biên Phû s'impose comme un précédent qui a de lourdes répercussions sur la lecture des événements d'Algérie ? Nombre d'officiers français désignent les fellaghas comme des « Viets » (29). Sur la scène politique, Algériens et Indochinois font également l'objet d'un rapprochement. En mai 1954, François Mitterrand considère que « *ce qui se passe en Algérie aujourd'hui rappelle cruellement le processus indochinois* » (30). Quant au général de Gaulle, il déclare six ans plus tard qu'« *il n'y aura pas de Diên Biên Phû* » en Algérie (31).

Le poids du passé se manifeste ensuite lorsque ce n'est plus seulement le souvenir d'un événement, mais l'héritage du *passé national* en tant que tel qui pèse sur la conduite de la politique étrangère. Il est par exemple difficile

(26) Voir Fethi BENSLAMA, « La mémoire : un passé en devenir », *Autrement*, n° 54, janvier 1999, pp. 221-223.

(27) Voir Valérie-Barbara ROSOUX, « Le temps et les relations internationales », *Studia diplomatica*, LII, 1999, pp. 143-160.

(28) Voir Robert JERVIS, *Perceptions and misperceptions in International Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1976, pp. 217-218.

(29) Voir Pierre VIDAL-NAQUET, « L'engagement de l'historien », in *Ecrire l'histoire du temps présent, En hommage à François Bédarida*, Paris, CNRS éditions, 1993, p. 387.

(30) *Libération*, 5 mai 1954.

(31) Voir Benjamin STORA, *Imaginaires de guerre, Algérie-Viêt-Nam, en France et aux Etats-Unis*, Paris, La Découverte, 1997, p. 97.

de contester le poids des abus liés à la guerre d'Algérie sur la diplomatie de la France à l'égard de son ancienne colonie. Lors du premier voyage officiel d'un ministre des Affaires étrangères français en Algérie, Maurice Schumann explique qu'il ne cherche pas à cacher son émotion et qu'il ne pourrait de toute façon pas se départager de la coloration inéluctablement sentimentale des rapports franco-algériens (32). La visite officielle de Valéry Giscard d'Estaing en Algérie est tout aussi significative. Une forme de nostalgie se dégage de la plupart des impressions que le président retrace de son voyage. Sa rencontre avec Houari Boumediene tient tout entière dans cette forme d'aveu : « *J'ai le cœur serré, comme sous le poids du renoncement à une page d'histoire* » (33).

Enfin, le poids du passé est perceptible quand des décisions de politique étrangère s'expliquent par le *passé personnel* des acteurs politiques. Comment envisager que les six années passées par Ben Bella dans les geôles françaises n'aient pas coloré sa vision de l'ancienne métropole, une fois l'indépendance acquise? Comment minimiser les traces que le passé officiel de François Mitterrand pendant les premières années de la guerre d'indépendance ont pu laisser sur des dirigeants algériens amenés à dialoguer avec lui trente ans plus tard? Comment ne pas être attentif à l'engagement de Michel Rocard contre la guerre d'Algérie ou à la participation de Jacques Chirac à cette même guerre, quand il s'agit d'analyser l'attitude de ceux-ci vis-à-vis du passé colonial français?

Ces exemples permettent de récuser, ou au moins de compléter, la position selon laquelle, dans le domaine des relations internationales, les événements du passé sont seulement « utilisés » pour conforter des préférences ou des préjugés. Les deux aspects qui ont été soulignés tout au long de cette partie (le choix et le poids du passé) doivent être pris en compte. Cela signifie que, pour les acteurs de politique étrangère, le passé n'est ni un pur instrument, ni une pure contrainte. Il ne peut être utilisé que dans une certaine mesure, cette mesure résultant directement de la tension entre l'efficacité des références au passé et la profondeur de ses traces.

C'est en gardant cette tension à l'esprit qu'il convient d'entamer la deuxième étape de notre raisonnement. Il ne s'agit plus de s'interroger sur l'utilisation du passé dans le discours de politique étrangère, mais de se demander quels sont les usages du passé dans les rapports franco-algériens et quels sont leurs impacts respectifs sur la normalisation des relations entre les deux États.

(32) Le 2 octobre 1969, *La Politique étrangère de la France*, 2^e semestre 1969, p. 93.

(33) Valéry GISCARD D'ESTAING, *Le Pouvoir et la vie*, Tome II, Paris, Cie 12, 1991, p. 35.

ESSAI DE CLASSIFICATION

La mémoire officielle entremêle, on le sait, l'oubli à la remémoration des différents événements du passé. Ce caractère sélectif offre au locuteur l'occasion et les moyens d'une « stratégie rusée » (34). On peut en effet affirmer que tout regard rétrospectif accentue plus ou moins les références au passé, depuis le gommage le plus net jusqu'à la survalorisation. Cette perspective permet de réfléchir aux différentes attitudes qui peuvent être adoptées par les acteurs de politique étrangère au lendemain d'une guerre.

Nul ne peut oublier les faits vu l'importance et la profondeur des séquelles qu'ils ont engendrées. Mais si nul ne peut oublier, certains peuvent être tentés d'accentuer, voire de survaloriser les événements. D'autres peuvent au contraire chercher à les minimiser, au point parfois de les oblitérer. Entre ces deux réactions, volontairement extrêmes, certains peuvent s'efforcer de reconnaître les événements suite à ce que Paul Ricœur appelle un travail de mémoire (35). Ces trois catégories (survalorisation, oblitération et travail de mémoire) peuvent être appliquées au cas franco-algérien.

Survalorisation du passé

Dans le discours politique algérien, le recours au passé paraît parfois supplanter l'invocation de l'avenir comme instance suprême de légitimation. Que l'on pense aux souvenirs de la libération nationale, au ressassement du procès de la colonisation ou au rappel incessant du passé héroïque algérien. Le raisonnement tenu est le suivant : l'Algérie a recouvré son indépendance grâce aux sacrifices de ses enfants ; il est vital qu'en mémoire de ces martyrs, elle mette définitivement fin à toute forme de « colonialisme camouflé », à tout résidu d'exploitation (36).

Les exemples abondent. En 1985, les media algériens, sous contrôle du pouvoir, mettent en avant les pages les plus sombres de la guerre d'indépendance. Le 5 juillet, jour de la fête de l'indépendance, l'agence de presse APS (Algérie Presse Service) diffuse un article qui accuse la France d'avoir transformé l'Algérie tout entière en un « *camp de concentration* » et de lui avoir fait frôler le « *génocide* » (37). Le même article détaille les tortures pratiquées par les Français pendant la guerre et surenchérit en affirmant que « *les crânes de milliers de malheureux civils qui n'ont pas avoué ce qu'ils ne savaient pas* » ont été « *enfoncés* » à coups de crosse et de bâton. Un mois plus tard,

(34) Paul RICŒUR, « Vulnérabilité de la mémoire », in Jacques LE GOFF (dir.), *Patrimoines et passions identitaires*, Paris, Fayard, 1998, p. 28.

(35) Paul RICŒUR, *Temps et Récit*, III, Paris, Le Seuil, 1985, p. 411.

(36) Le 19 février 1971, *op. cit.*

(37) *Le Monde*, 7-8 juillet 1985.

l'hebdomadaire du FLN, *Révolution africaine*, affirme que l'Algérie veut impérativement « *décrire le colonialisme dans sa vérité la plus abjecte* » (38).

L'objectif d'une telle attitude est sans nul doute de renforcer la cohésion nationale. Le rappel des abus commis par l'ennemi de la nation se révèle utile quand surviennent des difficultés et des risques de dissensions internes. Mais ce but de politique intérieure ne manque pas d'avoir des conséquences sur la scène internationale. L'impact de cette « mémoire de la revanche » (39) est non seulement d'empêcher la cicatrisation des plaies évoquées, mais aussi d'hypothéquer tout espoir de réchauffement des relations franco-algériennes.

Oblitération du passé

Plutôt que de mettre en exergue tel élément du passé, les tenants de la mémoire officielle peuvent choisir de le passer sous silence. L'attitude des autorités françaises à l'égard la guerre d'Algérie est révélatrice à cet égard. Jusqu'à il y a peu, nul ne pouvait nier la volonté délibérée de la part des autorités françaises de mettre entre parenthèses toutes les traces de ce conflit. Certes, une abondante production d'écrits et d'images était consacrée à cet événement. Mais la guerre d'Algérie semblait cantonnée dans le registre de la mémoire privée. Sur le plan officiel régnait l'impression paradoxale d'un vide et d'un silence.

Divers signes ont illustré cet « oubli ». Depuis l'incapacité de nommer le drame algérien jusqu'à la censure concernant la répression et la torture, en passant par la bataille des archives consacrées à la période de 1830 à 1962. L'absence de commémoration en hommage aux anciens combattants d'Algérie participe elle aussi à l'immersion de la question algérienne. Enfin, les procédés juridiques de l'amnistie et de la grâce scellent définitivement tous ces silences.

Ces mécanismes d'occultation lèguent de nombreux problèmes non réglés. Ils ne permettent pas d'éviter la remémoration relative aux épisodes les plus sombres du passé, mais simplement de la postposer. L'impact d'une telle attitude est relativement peu probant sur le plan des relations bilatérales. Le refus de reconnaître la violence jadis infligée à l'autre maintient des malentendus qui empêchent tout rapprochement.

Travail de mémoire

Alors que la survalorisation tend à imposer une et une seule interprétation du passé, que l'oblitération tâche d'éviter la moindre de ses interpréta-

(38) *Le Monde*, 24 août 1985.

(39) Benjamin STORA, « Algérie : l'histoire ne se répète pas, mais les acteurs nouveaux la rejouent en vivant leur mémoire dans le présent », *Hérodote*, n° 80, 1996, p. 196.

tions, le travail de mémoire cherche à prendre en compte le conflit d'interprétations qui résulte inmanquablement d'un événement tel qu'une guerre. Son objectif est précisément de reconnaître la pluralité des interprétations du passé. Il ne s'agit plus de mettre en avant une vision martyrologique ou édulcorée du passé, mais de prendre en charge le passé dans sa complexité et ses contradictions.

Les derniers développements des rapports franco-algériens n'illustrent-ils pas, dans une certaine mesure, une telle perspective ? Plusieurs gestes révèlent en tout cas un changement substantiel dans l'attitude officielle de la France à l'égard du passé.

Primo, la reconnaissance des combattants d'Algérie. Le 11 novembre 1996, le président Chirac inaugure un monument dédié aux « victimes et combattants morts en Afrique du Nord, 1952-1962 ». Cette initiative signifie que, pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, un chef de l'Etat rend l'hommage de la nation aux combattants d'Algérie. Le propos de Jacques Chirac ne se limite toutefois pas aux combattants. Il réunit à leurs côtés tous ceux qui ont souffert en Algérie : Français rapatriés et harkis.

Secundo, la décision d'ouvrir les archives consacrées à la guerre d'Algérie. Après l'une des audiences du fracassant procès Papon, le ministre de la Culture et de la Communication, Catherine Trautmann, promet l'ouverture des archives concernant la manifestation du 17 octobre 1961, restées jusqu'alors inaccessibles (40). Quelques mois plus tard, une enquête établit qu'au moins quarante-huit Algériens ont été tués, contrairement à la version officielle qui a prétendu pendant trente-cinq ans que le bilan était de trois morts. Le rapport établit en outre que les autorités de l'époque étaient informées de meurtres perpétrés par des policiers (41).

Tertio, la reconnaissance officielle du terme de « guerre » concernant les opérations en Algérie. C'est près de trente-sept ans après les accords d'Evian qu'une proposition de loi tendant à la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie est votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, le 10 juin 1999.

L'ensemble de ces mesures met progressivement en péril les différentes stratégies de défense qui avaient été élaborées en France contre un passé jugé peu honorable. Mais ce mouvement de reconnaissance à l'égard du passé franco-algérien ne concerne pas uniquement les autorités françaises. Depuis son arrivée au pouvoir le 15 avril 1999, Abdelaziz Bouteflika paraît lui aussi décidé à épurer les rapports entre les deux côtés de la Méditerranée.

Ecarté du pouvoir pendant vingt ans, l'ancien chef de la diplomatie algérienne ne cesse de multiplier les gestes en faveur de la réconciliation natio-

(40) Cette manifestation non violente fut réprimée dans le sang alors que Maurice Papon était préfet de police. Voir Jean-Luc EINAUDI, *La Bataille de Paris, 17 octobre 1961*, Paris, Le Seuil, 1991.

(41) *Le Monde*, 13 août 1999.

nale. Visiblement soucieux de tourner les pages les plus tragiques de l'Algérie contemporaine, Abdelaziz Bouteflika entend surtout fermer la longue et sanglante parenthèse de la guerre civile : « *La priorité des priorités pour l'Algérie, c'est de se réconcilier avec elle-même, de réconcilier les Algériens entre eux, de les amener à ne plus se poser de questions sur leur identité nationale, de les réconcilier avec leur histoire récente et ancienne et de la leur faire assumer* » (42).

Cette politique de réconciliation dépasse néanmoins l'horizon des affaires strictement intérieures de l'Algérie. Comme il l'affirme en juillet 1999, l'Algérie, son peuple et son gouvernement sont également disposés à « tourner une page » avec la France (43). Dans une lettre adressée à Jacques Chirac pour la Fête nationale du 14 juillet, Abdelaziz Bouteflika invite son homologue français à construire ensemble des « *relations spécifiques privilégiées* », souhaitant que la future « exemplarité » de ces rapports fonde « *une arche de concorde et d'alliance entre le Maghreb, l'Afrique, le monde arabe et le reste du monde* » (44). Si de telles paroles ont souvent été prononcées depuis 1962, le style du Président laisse augurer un changement de taille concernant l'appréhension du passé des deux nations. Sa missive insiste en effet sur les « points communs » qui existent entre la Révolution française de 1789 et celle de l'Algérie en 1954, expliquant que les révolutionnaires français se sont révélés de véritables « référents » pour les pères fondateurs du Mouvement national algérien. En jugeant impératif de « *consolider les ponts* » entre le 1^{er} novembre 1954 et le 14 juillet 1789, le Président algérien ne pose-t-il pas les premières pierres d'une mémoire partagée entre les deux États ? La réponse de Jacques Chirac traduit elle aussi la volonté de prendre en compte le passé commun des deux peuples, dans ses « moments heureux » comme dans ses « périodes tragiques ». Pour le président français, « *c'est sur cette base pleinement assumée, respectueuse du devoir de mémoire et exigeante de vérité* » que les liens des deux pays sont appelés à se renforcer (45).

Depuis lors, les représentants français et algériens cherchent manifestement à « *féconder leur histoire commune* » (46). En visite à Alger les 29 et 30 juillet 1999, le ministre des Affaires étrangères français, Hubert Védrine, considère que l'image d'un pays ne dépend pas seulement de l'action d'un gouvernement à un moment donné, mais qu'elle varie aussi en fonction de « l'Histoire » et des « souvenirs ». D'où l'importance d'œuvrer à la « véritable refondation » des relations franco-algériennes (47). Quelques semaines plus tôt, c'est le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, qui profite de

(42) *El Moudjahid*, 12 juillet 1999.

(43) *Ibid.*

(44) *El Moudjahid*, 11 juillet 1999.

(45) *El Moudjahid*, 18 juillet 1999.

(46) Pour reprendre une expression de Roland Dumas lors de la visite à Paris du Premier ministre algérien Belaid Abdesselam (le 18 février 1993, *La Politique étrangère de la France*, janvier-février 1993, pp. 105-106).

(47) Le 30 juillet 1999, *La Politique étrangère de la France*, <http://www.france.diplomatie.fr>.

son déplacement à Alger pour rappeler que « *l'histoire est ce qu'elle est* », que nul ne l'a choisie, mais qu'elle a créé des liens ineffaçables. Il en conclut que les deux nations doivent apprendre à regarder l'histoire avec « *une certaine hauteur* » (48).

Enfin, lors de la visite officielle qu'il effectue en France du 14 au 17 juin 2000, Abdelaziz Bouteflika souligne la nécessité des « *examens de conscience* » et des « *mises à plat de l'histoire* ». S'il lui paraît « *vain de refaire l'histoire* », il importe selon lui de reconnaître la « *lourde dette morale* » des pays colonisateurs. C'est d'ailleurs en ce sens que l'ancien *moudjahid* des maquis de l'Ouest se félicite du fait que la France ait su « *sortir des oubliettes du non-dit* » la guerre d'Algérie en la désignant par son nom. En réponse, le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, lui propose de se tourner ensemble vers l'avenir sans rien oublier d'un passé qui « *n'est pas seulement fait de luttes, mais aussi de fraternité* » (49).

L'évocation des épisodes historiques les plus tragiques laisse donc progressivement la place au rappel des souvenirs qui reflètent la solidarité des deux nations. C'est ainsi que, le 16 juin, le président Bouteflika se rend à Verdun pour honorer la mémoire des 26 000 soldats algériens tombés pour la France lors de la Première Guerre mondiale. A cet égard, Jacques Chirac affirme à son homologue que « *les Français n'ont pas oublié* » que les sangs français et algérien se sont mêlés pour une cause commune, la liberté de la France (50). Un tel hommage montre à quel point les dirigeants français et algériens souhaitent désormais mettre en exergue une mémoire qui ne soit plus seulement déchirée, mais aussi partagée. Cette évolution ouvre la voie à un apaisement longtemps espéré, mais les obstacles qui jonchent le chemin du rapprochement sont légion. Ces échanges tout récents resteront-ils au stade des vœux pieux, si nombreux depuis 1962 ?

Le travail de mémoire ne porte pas sur les faits eux-mêmes (que nul ne peut nier), mais sur le sens qui leur est attaché. C'est en jouant sur ce sens que les protagonistes essaient d'établir un récit qui puisse favoriser le rapprochement des différentes parties. Son but n'est pas d'établir *la* vérité avec un grand « *V* », mais de relire le passé à l'aune de la coopération recherchée. La mémoire dont il est ici question implique la reconnaissance de plusieurs représentations. Le travail de mémoire reste toujours, en ce sens, le travail *des* mémoires.

La prise en considération de plusieurs points de vue ne signifie pas que toutes les perspectives soient pour autant équivalentes. Reconnaître la pluralité des lectures du passé ne remet pas en cause l'existence d'une réalité en deçà de ces représentations. L'élaboration d'une mémoire partagée ne se fonde pas sur le relativisme, mais sur l'idée qu'une histoire commune est

(48) Le 21 juin 1999, *ibid.*

(49) *Ibid.*

(50) Le 14 juin 2000, *op. cit.*

possible. Son objectif n'est pas d'effacer les différences d'approche entre les deux côtés de la Méditerranée. Il est d'éviter le développement de deux mémoires nationales agressives, crispées et totalement exclusives l'une de l'autre. Ce passage est concevable dès lors qu'on ne perçoit plus la mémoire officielle comme une vérité une et définitive, mais comme une tension dynamique entre différentes représentations du passé en perpétuelle évolution. L'élaboration d'une mémoire officielle qui soit non pas figée et hégémonique, mais vivante et génératrice d'un lien social peut être considérée comme une gageure. Ne constitue-t-elle cependant pas l'un des seuls moyens de favoriser le passage vers un oubli apaisé ?

Au terme de cette réflexion, il ne peut être question de conclure tant les incertitudes demeurent grandes. Mais il est difficilement contestable que la normalisation entre la France et l'Algérie ne passera ni par l'oblitération défensive, ni par la survalorisation revancharde.